

Les tarifs

Le tarif journalier d'hébergement est de **57,25€**

Le tarif journalier de dépendance s'établit suivant le GIR :

☆ GIR 1-2 : **26,53€**

☆ GIR 3-4 : **17,12€**

☆ GIR 5-6 : **7,17€**

Ces tarifs évoluent annuellement et sont décidés par les autorités de tarification.

Les frais de séjours sont payables à réception de la facture à terme échu, par prélèvement automatique le 15 du mois suivant.



**CENTRE HOSPITALIER
INTERCOMMUNAL**
CASTRES-MAZAMET

EHPAD LES MONGES

**ACCUEIL EN
HEBERGEMENT
TEMPORAIRE D'UNE
PERSONNE ÂGÉE
DEPENDANTE**

2 PLACES

ACCUEIL EN HEBERGEMENT TEMPORAIRE

EHPAD Les MONGES
12 Rue des Monges
81100 CASTRES

☎ : 05 63 71 63 01
mail : monges.admissions@chic-cm.fr



**CENTRE HOSPITALIER
INTERCOMMUNAL**
CASTRES-MAZAMET

L'HEBERGEMENT TEMPORAIRE

C'est une formule d'accueil limitée dans le temps.

Il s'adresse aux personnes âgées de plus de 60 ans dont le maintien à domicile est momentanément compromis (absence des aidants, départ en vacances, travaux dans le logement, nécessité d'un séjour de répit pour repos de l'aidant, etc...)

L'hébergement temporaire peut également être mobilisé comme un essai de vie en collectivité avant l'entrée permanente en établissement d'hébergement pour personnes âgées.

Durée du séjour

La durée maximale du séjour ne pourra pas excéder 90 jours maximum par année civile, consécutifs ou non (Article D312.10 du Code de l'Action Sociale et des Familles).

Procédure d'admission

Sur le site internet « ViaTrajectoire » :

➔ <https://trajectoire.sante-ra.fr>

☆ Remplir un dossier d'admission en

joignant les documents demandés et sélectionner l'EHPAD des Monges en cochant la case « Temporaire » et indiquer précisément les dates souhaitées.

Le dossier est étudié et en cas de disponibilité, un rendez vous de pré admission est fixé permettant d'envisager les aspects pratiques et administratifs de l'arrivée du résident.

La chambre

Il s'agit d'une chambre de 25m² avec une salle de bain privative.

Le linge hôtelier est mis à disposition, la chambre est louée meublée :

- ☆ Lit médicalisé,
- ☆ Table de chevet
- ☆ Téléphone
- ☆ Fauteuil
- ☆ Placard penderie

Les personnes accueillies en hébergement temporaire bénéficient de toutes les prestations proposées par l'établissement (hébergement, repas, entretien de la chambre, linge, soins et vie sociale).

L'établissement ne fournit pas d'appareil de télévision. Le résident a la possibilité de faire installer un appareil de télévision personnel, d'ouvrir une ligne téléphonique auprès de l'établissement. Les communications téléphonique, multimédia ainsi que la redevance télévisuelle sont à la charge du résident.

Aides financières possibles

- ☆ **APA** : Allocation Personnalisée d'Autonomie pour les personnes dont la perte d'autonomie a été évaluée en GIR 1 à 4.
- ☆ **L'Aide Sociale** : le résident en fonction de ses revenus, peut bénéficier de l'aide sociale.
- ☆ **L'aide au Logement**
- ☆ **Aides ponctuelles** des caisses de retraite principales ou complémentaires
- ☆ **Aide au répit** (cette aide est soumise à un accord préalable du conseil départemental)...

Pour tout renseignement complémentaire :

➔ <https://www.tarn.fr/profil/senior>